

*Copie*

R.M.P./I567/Ruhengeri

**MANDAT d'AMENER.**  
-----

Nous WILLEMS A.H. Officier de Police Judiciaire à Ruhengeri  
Vu l'instruction ouverte à charge du nommé SEBYATSI, fils de.....  
et de....., résidant à la colline Ngenda, S/Chef KALEKEZI, Provin-  
-ce du Buberuka Est, Chef KARYABGITE, prévenu d'arrestation arbitraire  
et d'escroquerie, infractions prévues par les art. II et 27 du C.P.L.I  
Attendu que le prévenu n'est pas présent, que l'infraction est de nature  
à entraîner une peine de trois ans de S.P. ou plus,  
Attendu qu'il y a lieu de s'assurer de la personne du prévenu  
Ordonnons que le susdit SEBYATSI soit arrêté et amené devant Nous  
requérons tous dépositaires de la Force Publique de prêter main forte  
en cas de nécessité pour l'exécution du présent mandat, dont le délai  
de validité est de deux mois.

Fait à Ruhengeri, le 29 juillet 1937

L'Officier de Police Judiciaire WILLEMS



Transmis à Monsieur l'Officier du Ministère Public à BIUMBA, en lui  
demandant de vouloir bien faire diriger le prévenu sur Ruhengeri, dès  
que possible, afin de permettre de poursuivre l'enquête ouverte à sa  
charge.

l'O.P.J. WILLEMS

